



## Avenant au contrat d'émission obligataire du 5 juin 2012

Paris, le 30 avril 2019. Foncière Volta et Foncière Vindi ont signé un Avenant pour la prolongation du contrat obligataire émis le 5 juin 2012.

Cet avenant prévoit :

- de reporter d'1 an l'échéance de l'emprunt obligataire (soit jusqu'au 13 juin 2020) ;
- un remboursement anticipé de l'emprunt en cas de réalisation de la vente de l'actif immobilier situé à Saint Ouen (93) détenu par Foncière Volta. Foncière Volta a annoncé le 18 février 2019 la signature d'une promesse de vente sur cet actif.

L'Avenant peut être consulté sur le site Internet de la société.

*Recevez gratuitement toute l'information financière de la société en vous inscrivant sur :*

[www.actusnews.fr](http://www.actusnews.fr)

**ACTUS finance & communication**

Jérôme FABREGUETTES-LEIB

Relations Actionnaires / Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 78

[jfl@actus.fr](mailto:jfl@actus.fr)